

Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal

Responsable de son application	Registrariat	
Adoption (instance/autorité)	Date	Numéro de résolution
Conseil pédagogique	16 avril 2014	9585
Dernière mise à jour	Date	Numéro de résolution
Conseil pédagogique	29 novembre 2023	11523

Conservation	Service de gestion de l'information institutionnelle et des archives
Classification	A01-02 Cadre normatif – Affaires pédagogiques
Révision du document	Mai 2027

Versions antérieures |

2021-mai-19 11080	2020-avr.-22 10857	2019-mars-13 10617	2017-mars-1 10272
2015-mai-20 9943			

TABLE DES MATIÈRES

1. CADRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES	1
2. EXIGENCES LINGUISTIQUES PARTICULIÈRES	1
2.1 Programmes de certificat et microprogrammes de premier cycle	1
2.2 B.A.A. et B.A.A. avec année préparatoire	2
2.3 Programmes de deuxième cycle	3
2.4 Programme de doctorat	3
2.5 Participation à des programmes d'échange	4
2.6 Compétences linguistiques, langue seconde et langue étrangère	4
3. UTILISATION DU FRANÇAIS ET DES AUTRES LANGUES DANS LES PROGRAMMES (EXCLUANT LES COURS DE LANGUES)	4
3.1 Enseignements	4
3.2 Rédaction de travaux et examens	4
3.3 Mémoires, thèses et rapport d'activité de synthèse	4
4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION	5
ANNEXE 1	6
ANNEXE 2 – DÉFINITIONS	8

1. CADRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- 1.1 Le Cadre de référence linguistique HEC Montréal est inspiré du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les compétences linguistiques sont déterminées selon une échelle de débutant (aucune connaissance) à expert (langue maternelle). Les équivalences reconnues à l'admission par HEC Montréal selon ce cadre sont indiquées à l'Annexe 1.
- 1.2 Les exigences à l'admission peuvent être satisfaites de diverses façons selon que la personne est francophone, anglophone ou hispanophone. Il est de sa responsabilité d'établir son statut en fonction des critères énoncés à l'Annexe 2.
- 1.3 Les tests linguistiques de HEC Montréal, HECFRAN, HECTOPE et ELENHEC, sont des tests d'évaluation non éliminatoires qui peuvent être imposés en cours de cheminement selon la langue des études ou le programme choisi afin de satisfaire aux exigences de diplomation. Il est également possible, si souhaité, de demander une évaluation de ses compétences linguistiques en français, en anglais ou en espagnol au moyen de ces tests.
- 1.4 Ces tests permettent d'évaluer respectivement la maîtrise du français des affaires, la connaissance d'usage de l'anglais des affaires et celle de l'espagnol des affaires. Il est possible de subir chacun de ces tests une seule fois. Une seconde passation peut exceptionnellement être autorisée à la suite d'une recommandation de la direction du programme.
- 1.5 Selon les résultats du test et en fonction des exigences propres à chaque programme, l'École peut imposer des cours de langue ou des cours d'appoint. Le résultat du ou des tests subis ou des cours imposés figure sur le relevé de notes.
- 1.6 La réussite du cours de techniques de rédaction universitaire et professionnelle de HEC Montréal est considérée équivalente à la réussite du test HECFRAN.
- 1.7 La réussite d'un cours d'anglais des affaires ou d'espagnol des affaires à HEC Montréal permet d'attester un niveau de compétence qui est équivalent au niveau attesté par le test HECTOPE pour l'anglais ou ELENHEC pour l'espagnol.

2. EXIGENCES LINGUISTIQUES PARTICULIÈRES

2.1 Programmes de certificat et microprogrammes de premier cycle

2.1.1 Admission

- 2.1.1.1. Toute personne non francophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue française de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature.
- 2.1.1.2. Une candidate ou un candidat non francophone peut être admise ou admis au niveau élémentaire à condition de suivre deux cours de mise à niveau de 3 crédits, ou au niveau intermédiaire à condition de suivre un cours de mise à niveau de 3 crédits.

2.1.1.3. Le ou les cours de français des affaires de mise à niveau imposés devront être réussis au terme du troisième trimestre d'admission. La réussite de ce ou ces cours de mise à niveau est requise pour la poursuite dans son programme d'études.

2.1.1.4. Dans les cas où une étudiante ou un étudiant complète 9 crédits de cours dans la structure de son programme au terme du premier ou du deuxième trimestre d'admission, sans avoir réussi le ou les cours de français des affaires imposés, elle ou il devra obligatoirement suivre ce ou ces cours en concomitance avec les autres cours de son programme.

2.1.2 Obtention du diplôme de Baccalauréat en gestion (B. Gestion) de HEC Montréal

2.1.2.1. Aux fins d'obtention du diplôme de baccalauréat en gestion (B. Gest.) de HEC Montréal, la réussite du test de français HECFRAN ou du cours de français équivalent est requise. De plus, un niveau au moins intermédiaire en anglais doit être attesté par le test HECTOPE ou par la réussite d'un cours d'anglais.

2.2 B.A.A. et B.A.A. avec année préparatoire

2.2.1 Admission

2.2.1.1. Toute personne non francophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue française de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature. Une candidate ou un candidat ayant un niveau intermédiaire peut être admis à condition de réussir le ou les cours de français des affaires imposés par l'École.

2.2.2 Classement

2.2.2.1. Toutes les personnes admises au B.A.A. ou au B.A.A. avec année préparatoire doivent passer un test de classement en anglais. Pour le cheminement trilingue ou pour suivre des cours de langue en espagnol, un test de classement en espagnol est aussi requis. Ces tests de classement ne servent qu'à évaluer le niveau pour l'inscription à un cours et leur résultat ne peut être utilisé pour l'obtention de mentions ou du diplôme.

2.2.3 Obtention du diplôme

2.2.3.1. Aux fins de l'obtention du diplôme, pour les cheminements français, bilingue ou trilingue, la réussite du test HECFRAN ou du cours de français équivalent est requise. Sur recommandation de la direction du programme, la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire-avancé peut permettre aux étudiantes et aux étudiants du cheminement « francisation » d'obtenir leur diplôme.

2.2.3.2. Aux fins de l'obtention du diplôme, un niveau au moins intermédiaire en anglais doit être attesté par le test HECTOPE ou par la réussite d'un cours d'anglais équivalent.

- 2.2.3.3. Les personnes désirant obtenir la mention bilingue ou trilingue à la fin de leurs études doivent satisfaire des conditions supplémentaires (voir <https://www.hec.ca/etudiants/mon-programme/baa/mentions/index.html>).

2.3 Programmes de deuxième cycle

2.3.1 Programme offert en français

- 2.3.1.1. Toute personne non francophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue française au moment du dépôt de sa candidature. Le niveau requis est avancé au programme de M. Sc. et intermédiaire-avancé à tous les autres programmes de deuxième cycle.
- 2.3.1.2. La direction du programme peut recommander l'admission d'une candidate ou d'un candidat qui n'a pas le niveau de compétence langagière requis conditionnellement à la réussite de cours de langue.
- 2.3.1.3. Dans les programmes de deuxième cycle en français, bon nombre de lectures et de documents de référence sont en anglais. Il est donc nécessaire, pour réussir, de maîtriser suffisamment cette langue. Les étudiantes et les étudiants doivent s'assurer qu'elles ou qu'ils possèdent un niveau au moins intermédiaire en anglais.
- 2.3.1.4. Par ailleurs, l'accès au marché du travail au Québec, particulièrement à Montréal, nécessite généralement une bonne connaissance de l'anglais. Quiconque n'a pas le niveau de compétence langagière requis est fortement encouragé à obtenir une mention de compétences linguistiques en anglais langue seconde, voir section 2.6.

2.3.2 Programme offert en anglais

- 2.3.2.1. Toute personne non anglophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue anglaise de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature. Le niveau requis est avancé au programme de M. Sc. et intermédiaire-avancé à tous les autres programmes de deuxième cycle.
- 2.3.2.2. La direction du programme peut recommander l'admission d'une candidate ou d'un candidat qui n'a pas le niveau de compétence langagière requis conditionnellement à la réussite de cours de langue.
- 2.3.2.3. Par ailleurs, l'accès au marché du travail au Québec nécessite généralement une maîtrise suffisante du français. Quiconque n'a pas le niveau de compétence langagière requis est fortement encouragé à obtenir une mention de compétences linguistiques en français langue seconde, voir section 2.6.

2.4 Programme de doctorat

- 2.4.1 Toute personne qui n'est ni francophone ni anglophone doit faire la preuve de sa connaissance du français ou de l'anglais de niveau avancé au moment du dépôt de sa candidature.

2.4.2 La direction du programme peut recommander l'admission d'une candidate ou d'un candidat qui n'a pas le niveau de compétence langagière requis conditionnellement à la réussite de cours de langue.

2.4.3 Les étudiantes et les étudiants n'ayant pas une connaissance du français au niveau intermédiaire-avancé sont fortement encouragés à obtenir une mention de compétences linguistiques en français langue seconde, voir section 2.6.

2.5 Participation à des programmes d'échange

2.5.1 Des exigences linguistiques particulières peuvent être imposées par l'université d'accueil.

2.6 Compétences linguistiques, langue seconde et langue étrangère

2.6.1 HEC Montréal inscrit au relevé de notes d'une étudiante ou d'un étudiant qui en fait la demande une mention de compétences linguistiques en français, en anglais ou en espagnol. Pour obtenir cette mention, il faut faire la preuve du niveau intermédiaire-avancé ou plus dans la langue visée, soit à partir d'un test de l'École, soit à la suite de la réussite d'un cours de langue à HEC Montréal.

3. UTILISATION DU FRANÇAIS ET DES AUTRES LANGUES DANS LES PROGRAMMES (EXCLUANT LES COURS DE LANGUES)

3.1 Enseignements

3.1.1 Les manuels et les notes de cours sont généralement rédigés dans la langue d'enseignement. Dans les cours dispensés en français ou en espagnol, une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.). Les questionnaires d'examens et les consignes des travaux sont dans la langue d'enseignement. Les documents de support aux examens et aux travaux sont principalement dans la langue d'enseignement, mais peuvent aussi être en anglais dans les cours dispensés en français ou en espagnol. Au premier cycle, dans les cours dispensés en français, tous les documents de support qui accompagnent les questionnaires d'examens, notamment les cas, doivent obligatoirement être en français.

3.2 Rédaction de travaux et examens

3.2.1 Les travaux et les examens sont généralement rédigés dans la langue d'enseignement du cours. Pour les étudiants des cheminement bilingue et trilingue du B.A.A., il faut l'approbation de la coordonnatrice ou du coordonnateur du cours pour qu'une étudiante ou un étudiant dans un cours dispensé en anglais ou espagnol puisse rédiger ses travaux et examens en français.

3.2.2 Au deuxième cycle, il est possible de rédiger ses travaux ou examens en français ou en anglais, avec l'approbation de la professeure ou du professeur du cours.

3.3 Mémoires, thèses et rapport d'activité de synthèse

3.3.1 Les mémoires, thèses et rapports d'activités de synthèse (projets supervisés, recherches supervisées, projets d'intégration, etc.) sont normalement rédigés dans la langue d'enseignement du programme. Ils peuvent être rédigés dans une autre langue avec l'approbation de la direction du programme.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

- 4.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil pédagogique de HEC Montréal, soit le 16 avril 2014. Il doit être révisé au moins une fois tous les quatre ans.

ANNEXE 1

Les résultats des tests¹ ou des diplômes sont admissibles deux ans à compter de la date de passation.

Cadre de référence linguistique HEC Montréal								
Français							Espagnol	
	TFI	DELF/ DALF	TCF	TEF	AP	SAT		DELE
Expert		C2	C2 (6) 600-699	C2 (6) 600-699			Expert	C2
Avancé	850-990	C1	C1 (5) 500-599	C1 (5) 500-599			Avancé	C1
Intermédiaire- avancé	750-845	B2	B2 (4) 400-499	B2 (4) 400-499	4	700/700	Intermédiaire- avancé	B2
Intermédiaire	605-745	B1	B1 (3) 300-399	B1 (3) 300-399	3	620/640	Intermédiaire	B1
Élémentaire	400-600	A2	A2 (2) 200-299	A2 (2) 200-299	2	500/500	Élémentaire	A2
Débutant	200-395	A1	A1 (1) 100-199	A1 (1) 100-199			Débutant	A1

AP : Advanced Placement (français)
 DELF/DALF : Diplôme d'études en langue française/Diplôme approfondi de langue française
 SAT : Scholastic Assessment Test (français)
 TCF : Test de connaissance du français
 TEF : Test d'évaluation en français
 TFI : Test de français international (ETS)
 DELE : Diplôme d'espagnol comme langue étrangère

¹ Aux fins de l'admission, un test doit obligatoirement comporter les parties « compréhension orale » et « compréhension écrite ».

Cadre de référence linguistique HEC Montréal							
Anglais							
	IELTS	TOEFL IBT	TOEIC (Speaking and writing)	AP	SAT	CAMBRIDGE	PEARSON
Expert	8,5 et 9	115-120	960-990			Certificate of Proficiency in English (CPE)	
Avancé	7, 7,5 et 8	95-114	781-959			Cambridge English: Advanced (CAE) LinguaSkill 180 et +	66-90
Intermédiaire- avancé	5,5, 6 et 6,5	72-94	601-780	4	700	Cambridge English: First (FCE) LinguaSkill 160 – 179	50-65
Intermédiaire	4,5 et 5	42-71	401-600	3	620-640	Cambridge English: Preliminary (PET) LinguaSkill 140 – 159	
Élémentaire	4	20-41	255-400	2	500	Cambridge English: Key (KET) LinguaSkill 120 – 139	
Débutant	3,5 et moins	19 et moins	254 et moins			Cambridge English: Movers (YLE Movers) LinguaSkill 100 – 119	
AP :		Advanced Placement					
Cambridge :		Cambridge English Language Assessment					
IELTS :		International English Language Testing System					
SAT :		Scholastic Assessment Test (English)					
Pearson :		PTE Academic English Language Test					
TOEFL IBT :		Test of English as a Foreign Language - Internet-Based Test					
TOEIC :		Test of English for International Communication					

ANNEXE 2 – DÉFINITIONS

- a) « Francophone » : une personne est réputée francophone, aux fins de l'admission, si elle satisfait à une des exigences ci-dessous :
- Réussite de l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, des cégeps du Québec.
 - Réussite du cours de français langue seconde des cégeps de langue anglaise du Québec.
 - Niveau 103 pour le programme de M.Sc.
 - Niveau 102 pour tous les autres programmes.
 - Diplôme d'études secondaires au Canada entièrement en français, sans accueil ni francisation.
 - Diplôme de baccalauréat d'une académie de France.
 - Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire et relevés de notes en français (non traduits) obtenus dans un contexte scolaire entièrement francophone et attestés par l'établissement d'enseignement.
 - Réussite avec au moins 60 % d'un test linguistique institutionnel, effectué il y a deux ans au plus, d'une autre université francophone ou d'un organisme d'évaluation reconnu ayant des exigences de connaissance générale du français équivalentes à celles de HEC Montréal, notamment :
 - Test de français de l'UQAM
 - TFLM (Université de Montréal et Université Laval)
 - Test de français d'admission de la FEP (Université de Montréal)
 - Test de maîtrise du français (École Polytechnique de Montréal)
 - TECFÉE (CÉFRANC)
 - Trois années (90 crédits ou 180 ECTS) de cours au niveau universitaire entièrement en français dans une université francophone (stages, travaux dirigés et mémoires exclus).
 - Certificat de maîtrise du français langue seconde délivré par une institution d'enseignement reconnue (30 crédits).
 - Programme intensif de francisation universitaire (PIFU) de l'Université de Montréal.
- b) « Anglophone » : une personne est réputée anglophone, aux fins de l'admission, si elle satisfait à une des exigences ci-dessous :
- Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dans un établissement anglophone.
 - Diplôme d'études secondaires entièrement en anglais, sans accueil ni anglicisation.
 - Réussite du cours d'anglais (English as a second language) des cégeps de langue française du Québec.
 - Niveau 103 pour le programme de M.Sc.

- Niveau 102 pour tous les autres programmes.
 - Test linguistique d’une autre université anglophone ayant des exigences de connaissance générale de l’anglais équivalentes à celles de HEC Montréal.
 - Trois années (90 crédits) de cours au niveau universitaire entièrement en anglais dans une université anglophone (stages, travaux dirigés et mémoires exclus).
 - Certificat de maîtrise de l’anglais langue seconde délivré par une institution d’enseignement reconnue (30 crédits).
- c) « Hispanophone » : une personne est réputée hispanophone, aux fins de l’admission, si elle satisfait à une des exigences ci-dessous :
- Trois années (90 crédits) de cours au niveau universitaire entièrement en espagnol dans une université hispanophone (stages, travaux dirigés et mémoires exclus).
 - Certificat de maîtrise de l’espagnol langue seconde délivré par une institution d’enseignement reconnue (30 crédits).
 - Diplôme d’études secondaires ou collégiales (bachillerato ou équivalent) en espagnol.